

## Paris annexe les hameaux de Gentilly en 1860 : une fatalité historique ?

### **Au commencement, étaient les fortifications de Paris...**

Une enceinte militaire fortifiée au beau milieu de l'espace communal, un mur à traverser pour se rendre à la Maison Blanche ou à la Glacière, alors hameaux dépendant de la commune... C'est ce qu'a connu, pendant vingt années, Gentilly, avant de perdre plus de la moitié de son territoire. C'est cette histoire que je vous propose de découvrir ou de redécouvrir ensemble.

De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1840, Paris est clairement délimitée par le Mur des Fermiers Généraux, construit entre 1785 et 1797, qui sert de limite juridique et fiscale à la ville. En 1840, le Ministère Thiers commence la construction d'une nouvelle enceinte fortifiée, au-delà de ce premier mur, dont la vocation est militaire : il s'agit de protéger la capitale.

Rupture violente de l'espace et du paysage, les fortifications bouleversent radicalement la vie des communes et de la capitale sans entraîner immédiatement de changements dans les structures administratives. La nouvelle enceinte englobe onze communes de banlieue appelées aussi communes suburbaines, qui sont à l'époque des villages, comme Belleville, Passy ou La Villette. Mais les fortifications viennent aussi couper treize communes en deux ; c'est le cas de Montrouge, par exemple, et de Gentilly.

Cependant, les limites de Paris, de Gentilly et des autres communes n'ont pas changé ; la Glacière et la Maison Blanche, hameaux de Gentilly désormais englobés par l'enceinte, continuent à faire partie de la commune.

Vingt ans plus tard, Paris annexe tous les territoires compris par l'enceinte. La Maison Blanche et la Glacière, ainsi que l'agglomération de la Butte aux Cailles, formée au début des années 1850, sont intégrées au 13<sup>ème</sup> arrondissement. Une autre petite partie du territoire de Gentilly, à l'ouest, du côté de la ferme Sainte-Anne et de la Santé, est rattachée au 14<sup>ème</sup> arrondissement.

L'extension de Paris jusqu'aux fortifications était-elle évidente ? L'amputation de Gentilly était-elle une fatalité ? La plupart des historiens et des géographes qui se sont penchés sur le sujet, encore peu étudié, et qui est l'objet de la recherche doctorale que je mène actuellement, ont répondu affirmativement à ces questions.<sup>1</sup> Oui, l'annexion était évidente, oui, Paris devait forcément s'étendre jusqu'à l'enceinte. Mais histoire et fatalité ne font pas bon ménage... !

A l'époque, comment les habitants de Gentilly voyaient-ils le devenir de leur village ? Comment ont-ils vécu cette intrusion des fortifications sur leur territoire, et bien plus tard, l'annexion des hameaux les plus importants et les plus peuplés ? C'est la parole des habitants, des industriels, des maires qu'il s'agit d'essayer de retrouver pour reconstruire les futurs imaginés et sonder cette fameuse fatalité.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple : Lucien LAMBEAU, Philippe VIGIER, Louis GIRARD, Pierre LAVEDAN, Bernard ROULEAU (géographe historien)...

## La Construction de l'enceinte fortifiée (1840-1846)<sup>2</sup>

Après les invasions de la capitale en 1814 et 1815 et la fin du Premier Empire, des projets de fortification de Paris voient le jour et sont mis à l'étude par les Gouvernements successifs. Les commissions créées pour étudier la question voient s'opposer les partisans d'une enceinte continue aux défenseurs du système de forts détachés. Les débats sont particulièrement vifs dans les années 1830, sans aboutir à aucun résultat tangible. Finalement, au mois de mai 1840, la Commission de Défense du Royaume présente son projet et dans un contexte de tensions internationales, le Ministère Thiers décide, par l'ordonnance du 10 septembre 1840, la construction de la nouvelle enceinte qui combine les deux systèmes (continu et forts). Une zone de servitudes militaires de 250 mètres, non aedificandi, s'étend au-delà de l'enceinte.<sup>3</sup>

A Gentilly, les fortifications viennent renforcer la séparation de fait qui existait entre, d'une part, le village historique qui s'est développé autour de la Bièvre et qui abrite la mairie et l'église, et d'autre part les deux principaux hameaux de l'époque, la Maison Blanche et la Glacière. Plusieurs propriétaires sont expropriés pour cause d'utilité publique afin de permettre la construction de la ligne fortifiée.

### Gentilly divisée : l'avenir de la commune en question

Mais dès l'annonce du projet, dès 1840, les réactions publiques sont vives, tant dans la presse locale et nationale que dans les communes de banlieue ou à la Chambre. Plusieurs articles, des pamphlets (comme celui d'Auguste Luchet, en 1840<sup>4</sup>), des mémoires (celui de De Vatimesnil, en 1841 par exemple<sup>5</sup>) des pétitions, des délibérations des conseils municipaux expriment dès cette date les craintes d'un avenir désormais incertain.

Dès le mois de novembre, avant même les débuts des travaux, le conseil municipal de Gentilly s'était alarmé, invoquant les « pertes irréparables » que subiraient la commune et les propriétaires, et demandant au « Ministre de l'Intérieur, tuteur né des communes, que dans le projet de loi qui doit être présenté aux chambres (...), il soit inséré une clause qui déclarerait textuellement que le tracé définitif n'apportera aucun changement à la circonscription actuelle de l'octroi de Paris. »

En effet, l'extension de l'octroi parisien constitue la figure majeure d'une annexion que tous envisagent et que la plupart, à l'époque, redoutent. Les communes de banlieue, soumises à des droits d'octroi bien plus faibles que ceux de Paris, avaient vu se développer, à la faveur de cette situation fiscale avantageuse, de nombreux commerces et industries.<sup>6</sup> A la Maison Blanche, en particulier, et autour des barrières de Paris en général, les marchands de vins et les gargotes se multiplient ; les ouvriers viennent chercher en banlieue, du vin moins cher qu'à Paris. De même, plusieurs fabricants et industriels gentilléens, comme MM. Vert et Gaillard, vernisseurs, ou M. Sement, fabricant de papiers, ont ainsi préféré s'installer dans les hameaux, pour profiter de ces avantages, mais aussi de la proximité de la capitale.

<sup>2</sup> Certains auteurs datent la fin des travaux plutôt fin 1845 ; d'autres début 1846.

<sup>3</sup> Des limites à la construction et à la réparation des bâtiments sont imposées dans cette zone de servitudes militaires. Au sujet de la zone, voir les travaux de Madeleine LEVEAU-FERNANDEZ, en particulier son dernier ouvrage, *La zone et les Fortifs*, éd. Le Temps des Cerises, Paris, 2005.

<sup>4</sup> Auguste LUCHET, *Justes frayeurs d'un habitant de la banlieue à propos des fortifications de Paris*, 1840.

<sup>5</sup> DE VATIMESNIL et alii, *Mémoire à l'appui des observations présentées par les communes de la banlieue de Paris, sur le projet de loi relatif aux fortifications de la capitale*, 1841.

<sup>6</sup> Les marchandises qui entraient et sortaient de Paris et des communes importantes (un seuil de population était défini pour l'établissement des octrois), étaient taxées et soumises au « droit d'octroi », impôt payable aux barrières ou bureaux d'octroi.

Au fil des années, les territoires de l'entre-deux murs, compris entre le Mur des Fermiers Généraux (qui constituent toujours la limite de Paris) et les fortifications, se développent considérablement. En 1856, les deux tiers des Gentilléens vivent dans les hameaux englobés par l'enceinte (plus de 13000 habitants).

Pour les autorités parisiennes et l'Etat, l'annexion devient alors une nécessité.

### **L'annexion de 1860**

Peu de temps après son arrivée au pouvoir, Napoléon III nomme une commission d'embellissement de la capitale qui étudie des plans allant jusqu'aux fortifications. En 1856, la Commission des circonscriptions administratives est chargée d'étudier plusieurs modalités de l'annexion (six projets) – dont aucun, au départ, ne correspond à la solution finalement retenue –, mais les réactions des membres sont hostiles : l'opinion n'est visiblement pas prête.

C'est en 1859, dans un contexte plus favorable, que l'Empereur soumet son projet d'extension des limites de Paris. Ce projet fait l'objet, dans les communes suburbaines, d'une enquête publique, même si la décision d'annexer est déjà prise. A cette occasion, la population est invitée à faire part de ses avis et observations. A Gentilly, 29 habitants viennent faire une déposition à la mairie. On compte trois oppositions. Les autres avis mentionnent surtout, comme dans la plupart des autres communes concernées d'ailleurs, la nécessité d'aménagements spécifiques pour les industries et les commerces, toujours en liaison avec la question de l'octroi ; des propriétaires demandent également des compensations et des indemnités pour ce qu'ils considèrent parfois comme un préjudice.

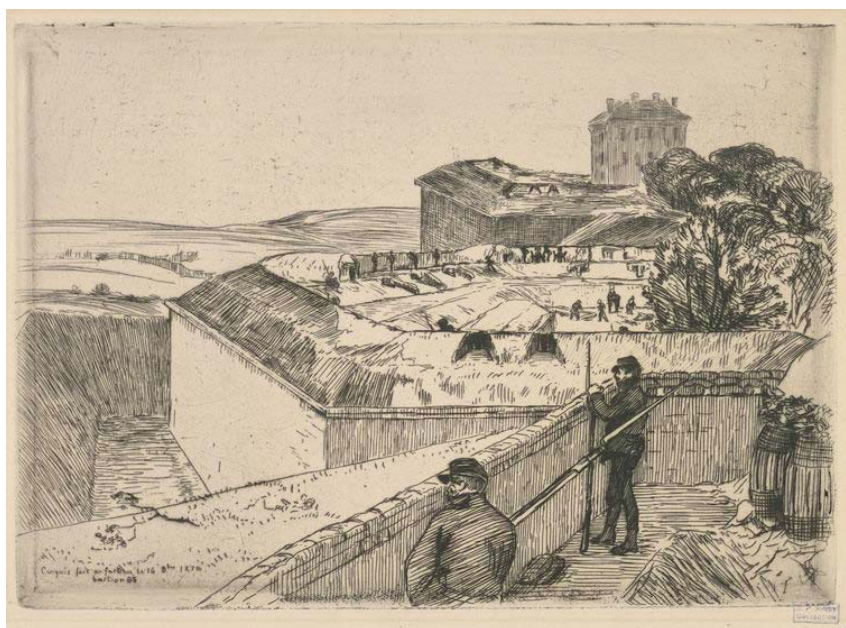
Le texte de la loi finalement adopté le 16 juin 1859 a tenu compte de ces observations. La mesure, en 1859, fait l'objet d'un large consensus, mais sans enthousiasme. La fonction de nouvelle limite de Paris, pourtant pensée et imaginée dès la construction des fortifications, n'était pas le premier objectif assigné à l'enceinte. Cette dernière avait une vocation militaire. L'éventualité même de l'annexion, évoquée dès 1840, est à l'époque très vivement et largement rejetée. Mais en 1859, les choses ont changé : la mesure a été bien préparée, le moment est bien choisi (campagne d'Italie), des aménagements et des délais sont accordés afin de désarmer le plus possible les oppositions, et la nécessité d'une harmonisation des plans de développements de Paris et des banlieues (notamment pour la voirie) est mise en avant.

Sans être une fatalité, l'annexion, dès la construction de l'enceinte de Thiers, est devenue pour tous l'horizon le plus probable du devenir des communes de banlieue, y compris Gentilly.



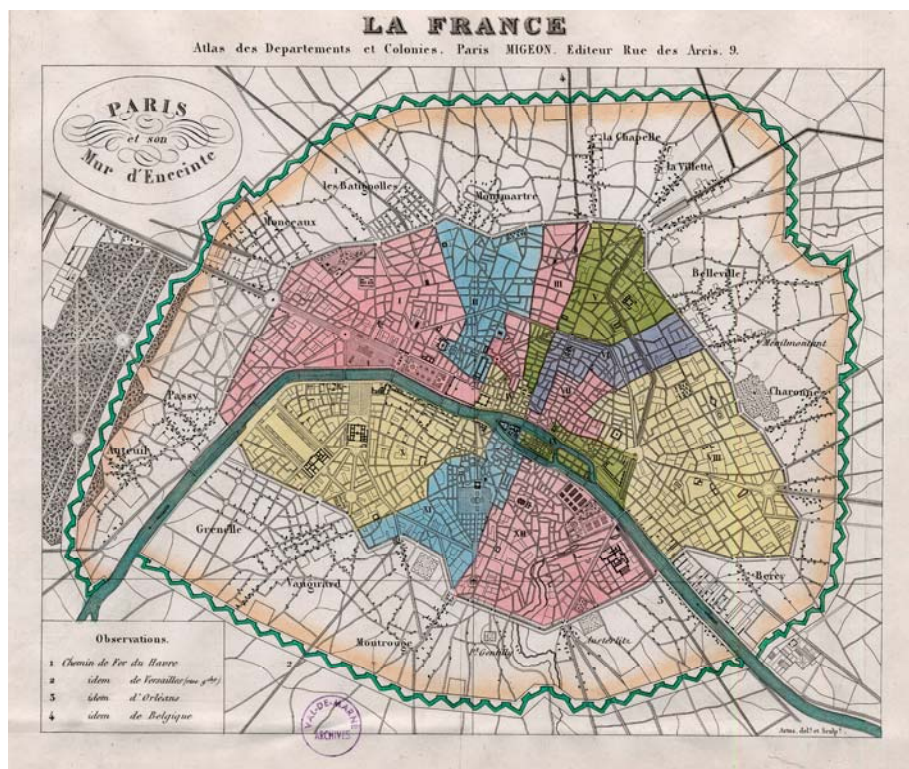
**Tableau d'assemblage de Gentilly, plan cadastral de 1846.** J'ai porté en rouge le tracé de l'enceinte de Thiers à Gentilly : au sud, le village historique ; au nord, les hameaux de la Glacière (ouest) et de la Maison Blanche (est).

*Lieu de conservation original : Archives communales de Gentilly ; Service reproducteur : Service régional de l'Inventaire d'Ile-de-France, n° phototype : 97940426V, réf. : IVR11\_97940426V, crédit photo : © Inventaire général, ADAGP, 1997 ; reproduction soumise à autorisation, <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/bddinv.htm>*



**Le bastion 84 (85?), faction du 16 octobre 1870, Félix Bracquemond, croquis du 16 octobre 1870.**

*Source : Galerie numérique de la New York Public Library, digital image ID : 1128852 , standard reference : B197(I/III), <http://digitalgallery.nypl.org>*



### Paris et son mur d'enceinte

Le Paris d'avant l'annexion est figuré avec ses arrondissements anciens (de I à XII) ; les fortifications de Thiers sont figurés par un liseré festonné vert.

Source : Atlas des départements et colonies, Paris Migeon, éditeur rue des Arcis, dessinateur et graveur Artus, sans date (av. 1860), Archives départementales du Val-de-Marne, cote 6 Fi A Paris 1